



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
13 MAI 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 24

Nombre d'exprimés : 27

Date convocation 06/05/2024

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le treize mai deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Liliane BLAISE (mairie-adjoints)
Christophe MONTANTEME, Karim MOYENIN OUARTI, Pascale ANTHOINE (arrivée en cours de séance), Emmanuelle SCHARFF, Linda BEGGUI, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN,

Absents excusés : Alexis VERMOREL, Didier RICHERD

Procurations :

Max DURMARQUE à Luc FERJULE
Marie-Hélène BERNARD à Daniel POMERET
Céline BABUS à Carine RANSEAU

I- DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.
Bénédicte ROGER-CERTHOUX Directrice Générale des services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

II- APPROBATION DU PROCES VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Le Procès-Verbal du 08 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire exprime ses remerciements à l'issue de ce grand week-end de festivités à

l'occasion du 45^{ème} anniversaire du jumelage entre Anse et Lossburg. Il remercie chaque intervenant pour sa participation active à la réussite de cet événement. Les nombreux convives étaient enchantés de leur séjour à Anse.

Chacun à sa façon, à un rôle ou un autre, ponctuellement ou sur la durée, a contribué à cette réussite ; le grand nombre de personnes présentes à différents moments du week-end a été un facteur clé de ce succès.

Des remerciements particuliers sont adressés aux associations ansoises qui ont œuvré au bon déroulement de ces quatre jours : la Jeunesse Ansoise en premier lieu (encadrant, accompagnateur, acteur), les Grisesmottes, ACP, la voie 38, les club sportif (escalade, badminton, tir à l'arc, tennis de table, tennis...). Des remerciements très particuliers sont exprimés à l'intention de ANA NOCHE et Chantaloisirs qui ont fait de la soirée de gala une réussite, de très grande qualité.

Monsieur le Maire adresse également des remerciements sincères aux services municipaux qui ont travaillé tout le week-end, parfois dans des opérations programmées et lourdes, et parfois dans des imprévus durables... Il cite, entre autres, Yann, David, Michel, Florian, Lana.... et souligne l'existence d'une belle équipe, qui a répondu présent, et rend les choses simples. Enfin, force est de constater que le comité de jumelages a pleinement trouvé et joué son rôle dans ce grand RDV et a répondu à ce rendez-vous décennal de façon remarquable.

Cet anniversaire de jumelage est un moment important pour la commune, et un beau message d'ouverture aux autres à quelques semaines des élections européennes.

III- INFORMATIONS DU CONSEIL SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE (Article L2122-22 du CGCT)

Période concernée : 01-30 avril 2024

- a) Décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants

Fournisseur	Libellé	Date de la commande	Montant HT	Montant TTC
CPS M. SANHARD PASCAL	mission SPS pour la restructuration et l'extension de l'école Cézanne	30/04/2024	6 890,00	8 268,00
ACS BATI SENS	Diagnostic P.E.M.D Ecole Paul Cézanne	26/04/2024	4 340,00	5 208,00
ANA NOCHE DUPERRON	SECTACLE 11 MAI 2024	19/04/2024	6 400,00	6 400,00
ADEQUAT CREACOM	Jeux parcs de la Roseraie et Messimieux	18/04/2024	14 142,00	16 970,40
ISOLATION SERVICE	Rénovation médiathèque -faux plafond	18/04/2024	6 978,00	8 373,60
VERONIQUE YEREMIAN	PRESTATIONS PROGRAMME CULTURELLE 2024	15/04/2024	31 240,00	31 240,00
AP2MI	CONTROLE PERIODIQUE ALARME SSI	10/04/2024	5 155,00	6 186,00
AMIPEQ	REDACTION DOCUMENT UNIQUE + RPS + ANNEXE COVID 19	08/04/2024	6 900,00	8 280,00
PARCS ET SPORTS	Location annuelle robot de tonte - stade d'honneur 2024	04/04/2024	6 455,00	7 746,00

- b) Commande de travaux SYDER – Sans objet
c) Conclusion et révision du louage de choses n'excédant pas 12 ans – Sans objet

d) Délivrance et reprise des concessions

État des attributions, renouvellements des concessions en avril 2024					
	Nouvelle attribution	Renouvellement	Durée/ type d'emplacement (columbarium ou concession)	Tarifs	Total
		2	15 ans, concession de 2m2	200,00 €	400,00 €
		1	30 ans, concession de 2m2	400,00 €	400,00 €
Total	0	1			800,00 €

e) Renouvellement de l'adhésion aux associations dont la commune est membre – sans objet

f) Demande de subventions à tout organisme financeur

Auprès du Département :

- Amendes de police 2024 (répartition 2023)
- Partenariat territorial
 - o Installation de 4 candélabres solaires parking Jean Laval
 - o Installation d'aires de jeux
 - o Rénovation énergétique de 3 bâtiments communaux (Trouillet, Marvingt, Ansolia)

Auprès de l'Etat :

- DGD : rénovation de la Médiathèque

g) Dérogations aux tarifs de mise à disposition des salles communales

Date	Salle	Association	Manifestation	Tarif théorique	Tarif pratiqué	Motif
4 au 7 avril	Castelcom	Grisemottes	Spectacle théâtre	850 € et 150 € régie/jour	600 € (fluides compris) et 150 € régie/jour	Remise exceptionnelle pour "soutien culturel"
03/02/2024	La Clairière	Classes en 5	Répétition des 10 ans	500 euros	gratuité	manifestation d'intérêt communal
15/02/2024	Ansolia	Collège Asa Paulini	Spectacle théâtre	500 euros (location) + 300 euros régie 600	500 euros	tarif préférentiel soutien aux scolaires
du 22 au 25/02/2024	toutes les salles / Ansolia + La Clairière + Foyer Rural + Caveau du Castelcom + Les Colonnes	Interclasses en 4	Conscrits	Voir tarifs des salles	gratuité	manifestation d'intérêt communal
4 au 7 avril	Castelcom	Grisemottes	Spectacle théâtre	850 € et 150 € régie/jour	600 € (fluides compris) et 150 € régie/jour	Remise exceptionnelle pour "soutien culturel"
Du 25 mars au 1er avril 2024	Castelcom	K6	Théâtre représentation	1750 € (fluides et regies compris)	1050 € (fluides et regies compris)	Remise exceptionnelle pour "soutien culturel"
12/04/2024	Ansolia	Sou des Ecoles	Carnaval	2 700 €	gratuit	Soutien aux écoles de Anse

h) Fongibilité des crédits – sans objet

IV- DELIBERATIONS

A- CULTURE, PATRIMOINE, TOURISME

a. 039/2024 Partenariat culturel intercommunal – participation de la commune de Anse (Marie Claire PAQUET)

Lors de la séance du 29 janvier 2024, le projet intercommunal de mutualisation de moyens afin d'organiser un spectacle commun associant les troupes de théâtre amateurs du territoire Beaujolais Pierres Dorées a été présenté à l'assemblée délibérante. Ce projet concerne 8 des 14 troupes de théâtre recensées sur le territoire et aura pour thème « A table ». La représentation aura lieu le 19 octobre 2024 au Domaine des Communes. Au regard des objectifs poursuivis par les communes partenaires à des fins de réalisation d'un spectacle commun et de l'intérêt pour le territoire, il est proposé aux communes de porter conjointement le projet. 16 communes s'investissent pour contribuer au financement de ce projet.

Il est précisé que ce projet inter-communal est porté administrativement par la commune de Morancé, et que les communes partenaires rembourseront leur part à la commune de Morancé.

Le conseil est amené à se prononcer pour approuver le projet de convention inter-communale, et le montant de sa participation prévisionnelle, dans la limite de 500€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention de partenariat culturel inter-communal telle que présentée, dit que la participation de la commune de Anse sera plafonnée à 500€ et que les crédits sont prévus au budget 2024, charge M. le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

B- ACTION SOCIALE

a. 040/2024 Convention de partenariat intercommunal – plateforme Bip Bop (Daniel POMERET, en l'absence excusée de Max DURMARQUE)

La commission sociale de la CCBPD a proposé à toutes les communes du territoire la création d'une plateforme partagée de services pour personnes isolées, avec pour principe de mettre en lien les personnes seules (souvent âgées ou à mobilité réduite) et des habitants de la commune, qui ont envie de rendre service bénévolement (mais sans pour autant se sentir engagés dans une structure associative).

La plateforme Bip Bop a été retenue par la commissions sociale de la CCBPD. Le coût total de la prestation d'accompagnement de Bip Bop est de 10 260€ TTC. La CCBPD propose de prendre à sa charge 5000€, le reste étant réparti entre les communes partenaires selon leur nombre d'habitants. Pour la commune de Anse, le coût représente 1846,80€.

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'adhésion à ce dispositif et la participation financière.

Il est précisé que l'engagement est pour une année ; un bilan sera réalisé à l'issue de cette année pour évaluer si la plateforme est adaptée pour la commune de Anse.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention, Linda BEGGUI),

approuve la convention de partenariat intercommunal pour l'utilisation de la plateforme Bip Bop, ainsi que son coût financier pour une année ; dit que les crédits sont prévus au budget ; charge Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

C- FINANCES

a. 041/2024 Approbation du compte de gestion 2023 (Daniel POMERET)

L'assemblée délibérante sera amenée à se prononcer sur le compte de gestion, conforme au compte administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, indique que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 n'appelle si observation ni réserve de sa part, et charge Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

b. 042/2024 Approbation du compte administratif 2023 et informations sur les ratios du compte administratif 2023 (Daniel POMERET)

Après avoir rappelé à l'assemblée délibérante que le compte administratif retrace les dépenses et recettes réalisées, Monsieur le Maire présente les résultats définitifs du CA 2023 :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	6 331 745,78	5 018 930,84
Recettes	7 047 730,28	4 470 940,76
excédent de clôture année N	715 984,50	- 547 990,08
excédent ou déficit reporté N-1 pour rappel	3 073 523,54	1 458 631,11
Résultat cumulé de l'exercice (excédent inclus dans RF)	3 789 508,04	910 641,03

Il donne également des informations sur les ratios budgétaires de la commune pour le compte administratif 2023 :

CA 2023	dépenses réelles de fonctionnement/population	728,41	€/hab
	recettes réelles de fonctionnement/population	866,97	€/hab
	recettes fiscales/population	649,25	€/hab
	dotation globale de fonctionnement/population	91,47	€/hab
	dépenses d'équipement/population	553,53	€/hab
	encours de la dette au 31/12/2023/population	882,70	€/hab

Plus aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Maire quitte l'assemblée et confie la présidence de séance à Jean-Luc LAFOND, qui après avoir sollicité toute intervention de la part des membres du conseil, a fait procéder au vote..

Le Conseil municipal, à l'unanimité (moins Monsieur le Maire), approuve le compte administratif 2023 tel que présenté et charge Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

A l'issue de ce vote, Monsieur le Maire réintègre l'assemblée et adresse ses remerciements au conseil pour la confiance accordée et les services pour la qualité de l'exécution du budget

c. 043/2024 Affectation définitive de résultats 2023 (Daniel POMERET)

Au regard de l'exécution du compte administratif 2023, conforme dans sa version définitive à sa version provisoire, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de confirmer l'affectation de résultat provisoire de résultat au budget 2024 votée le 08 avril 2024.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, affecte le résultat 2023 sur le budget 2024 de la façon suivante :

Affectation de l'excédent de fonctionnement 3 789 508.04€ :

- 1068 (RI) : 1 500 000.00 €
- 002 (RF) : 2 289 508.04 €

Affectation de l'excédent d'investissement 910 641.03€ :

- 001 (RI) : 910 641.03 €

d. 044/2024 Amortissements – complément délibérations (Daniel POMERET)

Monsieur le Maire rappelle que les durées d'amortissements de la commune sont définies par le conseil municipal. Suite au passage à la nomenclature en M57, il convient de compléter les délibérations 113/2022 et 136/2023 pour intégrer des articles utilisés en comptabilité pour des biens à amortir et pour lesquels la durée d'amortissement n'est actuellement pas prévue par délibération.

Autres matériel technique	21578	10 ANS
Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	21568	10 ANS
Installations générales, agencements, aménagements des constructions	21735	40 ANS
Autre matériel et outillage de voirie	2175738	10 ANS
Autres immobilisations corporelles	21788	10 ANS
Installations générales, agencements et aménagements divers	2181	15 ANS

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les durées d'amortissement telles que décrites ci-dessus et charge Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

e. 045/2024 Acceptation du produit des amendes de police 2022 (Daniel POMERET)

Dans le cadre des amendes de police 2022 (répartition 2023), le conseil municipal est sollicité

pour préciser que les travaux concernés ont été effectués et accepter le montant de la subvention accordée, à hauteur de 11 500€ HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, indique que les travaux de sécurisation du parking rue Jean Laval ont bien été réalisés et accepte la subvention accordée au titre des amendes de police, à hauteur de 11 500€.

D- ADMINISTRATION – RESSOURCES HUMAINES

a. 046/2024 Mise à jour tableau des effectifs (Daniel POMERET)

En cohérence avec les mouvements de personnel et avancements de grade, après avis favorables des CST (Comités sociaux Territoriaux) des 04 décembre 2023 et 08 avril 2024, le conseil est amené à se prononcer sur les modifications suivantes pour mise à jour du tableau des effectifs :

- Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 01/02/2024 (suite avancement de grade)
- Suppression de deux postes d'adjoints techniques, à temps complet, à compter du 01/04/2024 (suite avancement de grades)
- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 01/04/2024 (suite avancement de grade)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les suppressions et créations de poste telles que décrites ci-dessus, dit que les crédits sont prévus au budget et charge Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

V- DIVERS

Tirage au sort des jury d'assise (Daniel POMERET)

Monsieur le Maire établit une liste préparatoire en tirant au sort publiquement un nombre de noms triple de celui prévu pour la commune. Les noms sont tirés au sort dans la liste électorale.

Monsieur le Maire fait procéder au tirage au sort de 18 numéros d'électeurs. Un premier tirage donnera le numéro de la page de la liste générale des électeurs, un second tirage la ligne et par conséquent le nom du juré.

Ce tirage au sort ne constitue que le stade préparatoire de la procédure de désignation des jurés : la liste définitive sera établie ultérieurement dans les conditions prévues par le code de procédure pénale. Il appartiendra à la commission prévue par l'article 262 du Code de Procédure Pénale les personnes qui ne remplissent pas les conditions d'aptitude légale résultant des articles 255 256 et 257 du Code de Procédure Pénale.

En revanche, conformément à l'article 261 du Code de Procédure Pénale, « pour la constitution de cette liste préparatoire, ne sont pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint, l'âge de vingt-trois ans au cours de l'année civile qui suit.

Le tirage donne la liste suivante :

Page	ligne	Nom
100	1	CANARD Kevin
082	9	BOURRICAND David
158	7	DAULAN Isabelle
546	1	THEVENET Claudette
039	7	BEAUDET Grégory
230	9	FOURE Quentin
535	1	SOUMIER Céline
283	5	GUYON Pascal
522	6	SCAPATICCI Vittoria
162	5	DEBIESSE Christelle
200	4	DURAND Christophe
578	5	VINCOT Benoît
115	1	CHAMPSEIX Marc
178	7	DESPRAS Andrée
173	3	DENIS Sébastien
045	4	BENBETKA Zohra
473	9	PRUAL Francis
318	5	KHAYVONGSONE Bousaba

- SOREAL – présentation du **rapport annuel d'activités 2023 de la « carrière des Rives du Beaujolais »** située au lieu-dit « Le Bourdelan » sur les communes d'Anse et Limas (rapport public et à disposition)

Jean-Luc LAFOND présente et commente le rapport annuel d'activités 2023 de la « carrière des Rives du Beaujolais ».

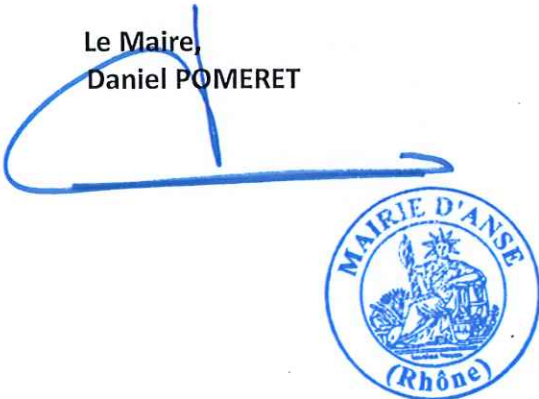
Cette présentation n'appelle pas de questions ou remarques particulières
Dont acte

- **Dates à retenir**

- *14 mai : réunion de concertation pour le projet école Paul Cézanne avec les enseignants et les parents de l'école Cézanne*
- *Concertation sur le projet de port uniquement (et non sur tout le projet du Bordelan) : du 01 au 30 juin (2 permanences seront assurées et le dossier sera consultable en ligne sur un site dédié)*
- *24 mai : Sequ'anse culturelle*
- *25 mai : fête des mères dans les maisons de retraite*
- *29 mai : conseil communautaire*
- *01 Juin : matinée environnement organisée par le CCE*
- *01 juin : ouverture de la plage*
- *07 juin : opération cinéma du CCE à l'espace Bertrand*
- *09 juin : élections européennes*
- *15 juin : kermesses des écoles publiques*
- *17 juin : conseil municipal*

Séance levée à 20h15

Le Maire,
Daniel POMERET



Le secrétaire de séance
Jean-Luc LAFOND

A blue ink signature of Jean-Luc LAFOND, the Secretary of the meeting, written in a stylized, cursive script.